

manière précise l'espèce des travaux exécutés, et fasse connaître, de plus, en vertu de quelle autorisation ils ont été entrepris.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral
Ministre de la Marine et des colonies,

Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

Le Directeur du matériel,

Signé : SABATIER.

N° 190. — DÉPÊCHE ministérielle relative au mode de procéder en matière d'adjudication publique.

(Direction des Colonies, 4^e Bureau.)

Paris, le 21 mars 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Mon département a été récemment appelé à statuer sur un fait très-regrettable qui s'est produit dans l'une de nos colonies à la suite d'une adjudication publique. L'un des soumissionnaires, déclaré provisoirement adjudicataire à raison de l'infériorité de ses offres, a été, sur la proposition de l'Ordonnateur, privé du bénéfice du marché par le motif que la notoriété de ce négociant n'était pas suffisamment établie et que l'entreprise pouvait périlcliter entre ses mains.

Cette manière de procéder est tout-à-fait contraire aux principes qui régissent les adjudications publiques. En pareille matière, la loi des offres est absolue en ce qui concerne la désignation de l'adjudicataire. Elle entraîne forcément la concession de la fourniture au profit de l'adjudicataire qui a soumissionné à plus bas prix. Méconnaître ce principe, c'est aller au-devant de la critique, exposer l'Administration à des revendications et la mettre en état de suspicion. Son devoir étroit est de rechercher si les concurrents présentent les garanties de notoriété et de solvabilité nécessaires pour assurer la bonne exécution du marché; elle peut écarter, mais préalablement à l'adjudication et en le stipulant dans le cahier des charges, ceux qui ne lui paraîtraient pas réunir les conditions.

Je vous prie de prendre note de cette règle et de la faire appliquer toutes les fois que l'occasion pourra se présenter.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral
Ministre de la marine et des colonies,

Signé : JAURÉGUIBERRY.

Pour ampliation :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.